



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mamoudzou, le 31 mars 2025

Réouverture du guichet de recensement des administrés sinistrés

A la suite du décret n° 2025-251 du 20 mars 2025 prolongeant la période de calamité naturelle exceptionnelle à Mayotte, la Ville de Mamoudzou reprend le recensement de ses administrés dont les habitations ont été sinistrées par le cyclone Chido.

Ce recensement se déroulera du 1^{er} au 30 avril 2025. Les habitants sont invités à participer via l'**enquête en ligne** en suivant ce lien <https://tinyurl.com/recensement-sinistres-mdz> ou en se présentant au **guichet dédié** au sein du service « état civil » à l'Hôtel de Ville :

- Pendant la période de Chawal (horaires ramadan en vigueur) : du mercredi au jeudi de 8h00 à 14h00 et le vendredi de 8h00 à 11h00.
- A la reprise des horaires de travail normaux le 8 avril : les administrés seront reçus du mercredi au jeudi de 8h00 à 12h00 puis de 13h30 à 15h00 et le vendredi de 8h00 à 11h30.

L'enquête en ligne est accessible depuis un téléphone portable ou un ordinateur. **Il est recommandé de la remplir directement sur le site où le sinistre a eu lieu pour plus de précision, en veillant à activer la géolocalisation sur votre appareil.** En cas d'impossibilité de le faire sur place, veuillez à fournir une adresse complète, en tenant compte des récentes révisions de l'adressage dans les villages de Kawéni, Mamoudzou centre, Cavani et Mtsapéré.

Votre contribution est essentielle pour **évaluer les impacts du cyclone sur vos habitations**. Ces données constituent une étape importante pour une évaluation précise des dégâts et permettront de **mieux penser les actions de reconstruction de la commune**.